

20 OCT. 2022

République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 12/10/2022

<p>Date de la convocation 04/10/2022</p> <p>Date d'affichage 04/10/2022</p>	<p>L'an 2022 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 17 Votants : 18</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LEGAY Nicolas, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CARNIAUX Julien à M. LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LECLERC Claudine</p>
<p>Réf : 2022_10_01</p> <p>A la majorité Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 1</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : Vente de l'ancienne école</p> <p>La commune a la possibilité de vendre le bâtiment de l'ancienne école se situant sur la parcelle AO0132, après consultation des domaines, l'estimation s'élève à 145 000€.</p> <p>La mairie a une proposition écrite de M et Mme Barata Antoine au montant de l'estimation des domaines, le maire demande l'accord du conseil municipal pour la vente de ce bien.</p> <p>Décision : Le conseil décide, avec 18 votes pour et 1 abstention (M VITORIA), de vendre le bâtiment de l'ancienne école se situant sur la parcelle AO 0132 à Mr et Mme BARATA Antoine au prix de 145 000 €, les frais afférents seront pris en charge par l'acquéreur.</p> <p>Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 17 OCT. 2022 et publication ou notification du : 18 OCT. 2022</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p>  

20 OCT. 2022

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 12/10/2022

<p>Date de la convocation 04/10/2022</p> <p>Date d'affichage 04/10/2022</p>	<p>L'an 2022 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>	
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 17 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LEGAY Nicolas, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CARNIAUX Julien à M. LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LECLERC Claudine</p>	
<p>Réf : 2022_10_02</p> <p>A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : Gratification stage BAFD</p> <p>Lors des vacances d'automne, le local jeunes accueil une stagiaire BAFD Mme GAUTHIER Marie qui est mise à disposition gratuitement par l'association Rebonds se situant à Toulouse. Il est proposé d'octroyer une gratification de 460€ pour couvrir les frais de la stagiaire.</p> <p>Décision : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une gratification de 460€ à la stagiaire mise à disposition par l'association Rebonds.</p>	
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 17 OCT. 2022</p> <p>et publication ou notification du : 18 OCT. 2022</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p>   <p>Secrétaire de séance</p> 	<p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p>  

20 OCT. 2022

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 12/10/2022

<p>Date de la convocation 04/10/2022</p> <p>Date d'affichage 04/10/2022</p>	<p>L'an 2022 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 17 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LEGAY Nicolas, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CARNIAUX Julien à M. LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LECLERC Claudine</p>
<p>Réf : 2022_10_03</p> <p>A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : Cession de plusieurs parcelles bien sans maitre</p> <p>Le maire informe le conseil municipal de la situation de plusieurs parcelles cadastrées AI 0272 et AI 0275 pour une contenance totale de 818m² figurant sur la matrice au nom de Henri Perseille dont on ignore la date de décès.</p> <p>Aucune exploitation sur les parcelles n'est intervenue depuis plus de trente ans, Un certificat délivré par le service de la publicité foncière de Blois 1, confirme que le fichier immobilier constate qu'aucune formalité n'a été publiée au dit fichier depuis le 1 er janvier 1972.</p> <p>L'article L1123-2 du CG 3P stipule qu'une commune peut se porter acquéreur d'un bien sans maitre sur son territoire lorsque le bien était détenu par un propriétaire décédé depuis plus de 30 ans pour lequel les ayants droits ne se sont jamais manifestés.</p> <p>Décision : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'entériner la proposition d'acquérir ce bien sans maître revenant de plein droit à la commune</p> <p>Tous pouvoirs sont donnés à M le Maire pour dresser le procès-verbal devant être soumis à publicité foncière.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 17 OCT. 2022 et publication ou notification du 18 OCT. 2022</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> 

20 OCT. 2022

République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 12/10/2022

<p>Date de la convocation 04/10/2022</p> <p>Date d'affichage 04/10/2022</p>	<p>L'an 2022 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>	
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 17 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LEGAY Nicolas, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CARNIAUX Julien à M. LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LECLERC Claudine</p>	
<p>Réf : 2022_10_04</p> <p>A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : Tarifs annonceurs bulletin municipal 2023</p> <p>Il est proposé au conseil municipal, de faire appel à des annonceurs pour le bulletin municipal 2023 afin de faire connaître aux administrés l'offre de service sur notre commune.</p> <p>Proposition de tarifs :</p> <p>Publicité 1/8 de page : 60 € Publicité 1/4 de page : 120 € Publicité 1/2 page : 300 €</p> <p>Les annonceurs devront effectuer le règlement par chèque à l'ordre du trésor public</p> <p>Décision : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les tarifs ci-dessus.</p>	
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le :</p> <p>17 OCT. 2022 et publication ou notification du : 18 OCT. 2022</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p>  <p>Secrétaire de séance</p> 	<p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> 

20 OCT. 2022

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 12/10/2022

<p>Date de la convocation 04/10/2022</p> <p>Date d'affichage 04/10/2022</p>	<p>L'an 2022 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 17 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LEGAY Nicolas, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CARNIAUX Julien à M. LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LECLERC Claudine</p>
<p>Réf : 2022_10_05</p> <p>A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : Recrutement CEE Vacances automne 2022</p> <p>Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs pour les vacances d'automne 2022 il est nécessaire de recruter deux animateurs en CEE d'une durée de 11 jours chacun afin de faire face aux besoins du service.</p> <p>Le maire demande l'accord du conseil municipal pour recruter les animateurs afin de faire face aux besoins du service.</p> <p>Décision :</p> <p>Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M le maire à signer tous les contrats nécessaires pour le bon fonctionnement du service.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 17 OCT. 2022 et publication ou notification du : 18 OCT. 2022</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p>    

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 12/10/2022

20 OCT. 2022

<p>Date de la convocation 04/10/2022</p> <p>Date d'affichage 04/10/2022</p>	<p>L'an 2022 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>	
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 17 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LEGAY Nicolas, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CARNIAUX Julien à M. LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LECLERC Claudine</p>	
<p>Réf : 2022_10_06</p> <p>A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : Eclairage Route de la Haye</p> <p>Il est proposé au conseil municipal d'améliorer l'éclairage public Route de la Haye à partir de la fin des 4 Vents vers le carrefour Route des Bordes et Route des Etangs.</p> <p>Il est proposé de rajouter 8 candélabres sur cette portion, la société INEO a chiffré le montant des travaux à 4 977.28€ HT.</p> <p>Une subvention peut être demandé auprès du SIDELC.</p> <p>Décision :</p> <p>Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'installation de 8 candélabres sur la Route de la Haye, ainsi que la proposition d'INEO pour un montant de 4 977.28€ HT, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.</p>	
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 17 OCT. 2022 et publication ou notification du 18 OCT. 2022</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p>  <p>Secrétaire de séance</p> 	<p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p>  

20 OCT. 2022

République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 12/10/2022

<p>Date de la convocation 04/10/2022</p> <p>Date d'affichage 04/10/2022</p>	<p>L'an 2022 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>	
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 17 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LEGAY Nicolas, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CARNIAUX Julien à M. LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LECLERC Claudine</p>	
<p>Réf : 2022_10_07</p> <p>A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : Mise en place zone 30 "Route de La Haye"</p> <p>Il est proposé au conseil municipal mise en place d'une zone 30 Km/h Route de la Haye à partir de la fin des 4 Vents vers le carrefour Route des Bordes et Route des Etangs.</p> <p>Cette zone 30Km/h permettra de réduire la vitesse des véhicules et donc améliorera la sécurité des usagers.</p> <p>Le maire demande l'accord du conseil municipal.</p> <p>Décision : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la mise en place d'une zone 30 Km/h Route de la Haye à partir de la fin des 4 Vents vers le carrefour Route des Bordes et Route des Etangs et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.</p>	
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 17 OCT. 2022 et publication ou notification du : 18 OCT. 2022</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p>  <p>Secrétaire de séance</p>	<p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> 

20 OCT. 2022

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 12/10/2022

<p>Date de la convocation 04/10/2022</p> <p>Date d'affichage 04/10/2022</p>	<p>L'an 2022 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 17 Votants : 17</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LEGAY Nicolas, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CARNIAUX Julien à M. LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LECLERC Claudine</p>
<p>Réf : 2022_10_08</p> <p>A la majorité Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 2</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : Mise en place d'un ralentisseur Route de la Haye</p> <p>Il est proposé au conseil municipal la mise en place d'un ralentisseur au niveau du 76bis Route de la Haye. Ce ralentisseur permettra de réduire la vitesse des véhicules et donc améliorera la sécurité des usagers.</p> <p>L'entreprise VERNAT TP a chiffré le montant des travaux à 4084.60€ HT.</p> <p>Le maire demande l'accord du conseil municipal.</p> <p>Décision : Le conseil municipal décide, avec 17 votes pour et 2 abstentions (M ARNOULT et Mme THIBAUT) la mise en place d'un ralentisseur au niveau du 76bis Route de la Haye et valide la proposition de VERNAT TP d'un montant de 4 084.60€ HT, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 17 OCT. 2022 et publication ou notification du 18 OCT. 2022</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A. DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p>  

20 OCT. 2022

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 12/10/2022

<p>Date de la convocation 04/10/2022</p> <p>Date d'affichage 04/10/2022</p>	<p>L'an 2022 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 17 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LEGAY Nicolas, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CARNIAUX Julien à M. LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LECLERC Claudine</p>
<p>Réf : 2022_10_09</p> <p>A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : Demande de subvention amende de police Route de la Haye</p> <p>Monsieur le maire expose le projet de travaux concernant la Route de la Haye. Ces travaux permettront de sécuriser l'ensemble de usagers (piétons, cyclistes et véhicules à moteur...) de cette route.</p> <p>Le Montant des travaux s'élève : 218 832.79 € HT</p> <p>Il est possible de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police portant sur les aménagements de sécurité. Le Maire demande l'accord du conseil municipal.</p> <p>Décision : Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et :</p> <ul style="list-style-type: none">• Décide de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention au titre des amendes de police portant sur les aménagements de sécurité Route de la Haye.• Le conseil municipal s'engage à inscrire à son budget 2022 les dépenses afférentes à ces travaux.• Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande de subvention au titre des amendes de police portant sur les aménagements de sécurité auprès du Conseil Départemental.
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le :</p> <p>17 OCT. 2022 et publication ou notification du : 18 OCT. 2022</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p>  